



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* ; tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Mercredi 21 Août 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, le 25 Juin. — M. Descorches, que l'on disoit envoyé ici par le conseil exécutif de France avec le caractère de ministre auprès de la Sublime-Porte, est arrivé dernièrement, mais n'a pas fait la moindre démonstration tendante à justifier les bruits qui avoient précédé sa venue. Il est allé se loger à Galata, chez un des députés de la nation française, nommé Lebœuf, il y garde un *incognito* d'autant plus grand, qu'il se dit simple négociant français, et a pris le nom de Louis Aubry. Cela a beaucoup ralenti le mouvement que son arrivée avoit mis dans tout le corps diplomatique étranger, où chacun étoit aux aguets pour voir l'effet que produiroit au sérail et sur le grand-seigneur en particulier, la présence du nouveau citoyen diplomate.

De Hamm, le 6 août. Monsieur et le Comte d'Artois, s'imaginant que l'empereur ne prenoit des villes que pour eux, ont été fort étonnés de lire dans la proclamation du prince de Cobourg, qu'il prenoit possession de Condé au nom de l'empereur, à qui cette ville appartient à titre de conquête ; ils ont écrit au prince pour lui en demander la raison. Celui-

ci leur a répondu qu'il n'étoit qu'un mandataire qu'il exécutoit ses ordres, que s'ils vouloient avoir de plus amples instructions, ils pouvoient s'adresser à Vienne. Peu satisfaits de cette lettre ils ont protesté solennellement contre la proclamation, et ont fait accompagner cet acte d'une lettre signée par les agens, (c'est la marche de leur politique) dans laquelle, pour détourner sans doute les émigrés de se rendre à l'armée de Condé, ils leur assurent qu'ils ont des relations directes avec Gaston, et que dans peu ils les conduiront en France cueillir des lauriers plus honorables, et dont les fruits seront moins amers que tous ceux qu'on leur offre en Allemagne.

De Bruxelles, le 9 août. — Dumourier ; toujours inquiet, toujours remuant, n'avoit pas encore perdu tout espoir de se faire un parti dans le Brabant. Il avoit des agens français, et étoit même parvenu à mettre dans ses intérêts, quelques maisons dont le crédit pouvoit considérablement hâter ses succès. Tout les jours on voyoit des groupes se former dans les rues ; à tous les coins de rue on lisoit des placards par lesquels on excitoit la noblesse française à se réunir et à prendre enfin un parti digne d'elle, en s'opposant aux conquêtes de

l'empereur qui, loin de songer à rétablir l'ordre dans la France, et à placer Louis XVII sur le trône, ne faisoit, au contraire, la guerre que pour son propre intérêt, pour s'approprier les dépouilles de la France. On leur parloit du décret de Ratisbonne qui ne leur laissoit plus d'existence que dans le sein des armées, sous le bâton d'un caporal autrichien. Le gouvernement, alarmé de tous ces mouvemens, a fait arrêter le nommé Lasonde, officier français; on a découvert dans ses papiers toute la trame du complot. A l'instant même on a chassé les émigrés, et on s'est saisi de quelques bourgeois suspects.

FRANCE.

Lettre du général Kellermann, aux citoyens de Lyon, du quartier-général de la Pope, le 10 août 1793.

« Il ne peut convenir à un général de la république française, de professer d'autres sentimens que la fraternité qui lie tous les bons citoyens; mais il ne peut y avoir, dans un état républicain, qu'un seul et même guide, celui qui fait la base de notre gouvernement et de notre bonheur: vous sentez que je ne puis entendre parler en ce sens que de la convention nationale et de ses décrets.

« Si la convention nationale pouvoit se tromper sur mon compte, je lui exposerois avec franchise mes sentimens, je lui ferois une pétition; mais je commencerois à obéir à ses loix, toute autre manière d'agir a trop le caractère de la rébellion; et encore si j'avois des torts, je ne compromettrois que moi: et vous, vous sacrifiez tous vos concitoyens.

« Jusqu'à ce que vous soyez soumis aux décrets de la convention nationale, je ne reconnoîtrai pas en vous des républicains; et mon devoir est de vous traiter en rebelles à la loi et en ennemis de la république.

« Au reste, nous devons faire dans notre camp la fédération du 10. Si vous voulez fraterniser avec nous, ouvrez vos portes à l'armée que je commande, et aux représentans du peuple qui m'accompagnent: je vous garantis tout immouvément de la part de l'armée; et les représentans vous assurent qu'ils feront auprès de la convention nationale tous leurs efforts, pour qu'elle ne considère plus la ville de Lyon que

comme une des plus intéressantes portions de la république, et son égarement comme non avenue ».

De Metz, le 8 Aout. — La lettre anglaise trouvée à Lille a fait ici beaucoup de sensation, elle a servi à redoubler la vigilance des patriotes. elle fait la matière des conversations; on la trouve vraie, c'est-à-dire qu'elle a effectivement été écrite par des agens de Pitt. Quelques-uns la croient supposée, mais imaginée à dessein par de bons patriotes qui ont vouluveiller la surveillance publique. Déjà on est à la recherche de plusieurs individus qu'on croit connoître à l'initiale de leurs noms. Celui qui est désigné par un R... , est, croit-on, un nommé Rotondo qui a fait le patriote en France, et est allé dans la Belgique faire insurger contre les Français. En général on devoit se défier des pseudo-patriotes, de ces maîtres *groupeurs* qui vont exciter au désordre, au meurtre, afin de tuer la liberté, car on l'éteuffe par les excès. Quand les excès sont mis à la place des principes dont la force est plus puissante que celle des bayonnettes, l'énergie nationale s'affoiblit et alors le peuple fatigué prenant les formes qu'on lui assigne, devient la proie des premiers intrigans qui s'en emparent. On vient d'arrêter des hommes qui avoient des mèches phosphoriques; on en a poursuivis à Thionville; le club de cette ville s'est emparé des clefs de la ville et des magasins. L'état-major est mis en état d'arrestation, et le général St. Hillier a donné sa démission. Surveillons, mais avec calme; défions-nous des hommes couverts d'un costume militaire différent de celui des garnisons où ils paroissent.

Défions-nous sur-tout des hommes aux *cheveux coupés* et sans cravattes. Ce sont la plupart de *faux Jacobins* que Pitt a lancés parmi nous pour nous perdre. N'est-il pas naturel de croire que c'est en nous singeant qu'on nous trompera? que c'est en nous exaspérant qu'on nous perdra? il faudroit peu connoître le cœur humain et l'histoire pour penser le contraire. Souvenez-vous des fermiers généraux qui glissoient de faux contrebandiers chez les véritables pour les faire arrêter en allant de compagnie avec eux. Strasbourgeois, soyez en permanence, faites doubler les gardes. Veillez sur vos remparts, près de vos magasins, arrêtez les hommes

notoire
sensibl
sans f
peller
ruissel

D'o
pris à
Mayer
à la
Loiret
lui so

AR
rendra
lors d

II.
comm
pagné

III
tuées
ou de

IV
défen
pirent

les es
sur en

V.
ront
la ma

VI
sepr

Pa
de P
26 m
heute

Anto
natif

trate
presb
Bren

jouis
lors
hôtel

fabric
déliv
l'inte

PI
dont
cond
1793

notoirement suspects, mais graduellement, insensiblement, c'est-à-dire sans éclat et surtout sans faire des listes, car vous devez vous rappeler l'effet que firent celles de Sylla. Le sang ruissela, la liberté romaine fut perdue.

D'Orléans, le 7 août. — Lorsqu'on a appris à Orléans, que l'honorable garnison de *Mayence* s'approchoit de cette ville pour se rendre à la Vendée, le conseil du département du Loiret, pour lui rendre tous les honneurs qui lui sont dus, a pris l'arrêté suivant :

ART. I^{er}. L'administration du département se rendra au-devant de la garnison de *Mayence*, lors de son arrivée dans cette ville.

II. Le district et le conseil-général de la commune d'Orléans seront invités de l'accompagner.

III. Tous les membres des autorités constituées auront à la main des branches de laurier ou de chêne.

IV. Les corps administratifs témoigneront aux défenseurs de *Mayence*, les sentimens qu'inspirent les services rendus par ces guerriers, et les espérances que la République fonde encore sur eux.

V. Les corps administratifs les accompagneront au son des instrumens jusqu'à la porte de la maison commune.

VI. Le présent sera imprimé et envoyé aux sept districts et à la municipalité d'Orléans.

Paris. — Le tribunal criminel du département de Paris a condamné, par jugement rendu le 26 mai dernier, à 8 années de fers, et six heures d'exposition, les nommés Jean-Baptiste Antoine François Desquiroix, âgé de 43 ans, natif d'Aurillac, curé de Houilles, et administrateur, demeurant, lors de son arrestation, au presbytère de Houilles; et Pierre-Magdelaine Bremant, âgé de 24 ans, native de Chartres, jouissant d'une pension, sans état, demeurant lors de son arrestation, rue des Bons-Enfans, hôtel d'Orléans; convaincus d'avoir favorisé une fabrication de faux certificats de résidence, les délivrant sachant qu'ils étoient faux, et dans l'intention de nuire.

Pierre Prestay, âgé d'environ 16 à 18 ans, dont les qualités et demeures sont inconnues, condamné, par le même tribunal, le 31 mai 1793, à 4 ans de détention, et à deux heures

d'exposition, pour vol de porte-feuilles dans la maison de l'Égalité.

Ils ont été attachés hier au poteau, sur la place de la commune, par l'exécuteur des jugemens criminels.

§ On assure que *Gilbert des Voisins*, ci-devant président à Mortier, est arrêté, et qu'il a été trouvé muni d'un passe-port et d'un certificat du comité de sûreté générale, signé *Bazire*. On a à cette occasion dénoncé *Bazire* aux Jacobins. La société a arrêté qu'on vérifieroit si *Gilbert des Voisins* a réellement émigré deux fois, et dans ce cas, qu'on demanderoit son arrestation et qu'il soit conduit au tribunal révolutionnaire.

§ Dans la même séance des Jacobins on s'est beaucoup occupé des moyens de faire diminuer le prix des denrées. *Maure* croit qu'une des causes du renchérissement, est que les grandes propriétés sont réunies dans une seule main et que de riches fermiers, quelque fois propriétaires de fermes de 900 ou 1000 arpens, ayant tous les moyens d'attendre, ne se pressent jamais de vendre. Il croit qu'il seroit utile de morceler ces grandes fermes.

§ *Chaumet* a annoncé avant-hier à la commune que, grâce au zèle des commissaires de la municipalité dans les différens départemens, l'abondance alloit fordrer dans Paris, et qu'une quantité prodigieuse de subsistances est sur le point d'y arriver. On pense bien que cette nouvelle a été reçue avec les plus vifs applaudissemens.

§ *Marie-Antoinette* est toujours à la conciergerie dans une chambre sous la surveillance de deux gendarmes qui ne désespèrent pas de sa chambre, et d'une femme qui la sert. Elle est absolument nourrie comme les autres prisonniers, et paroît y éprouver moins d'ennui qu'au Temple.

§ Une députation de la section de Popincourt se plaint amèrement de la taxe arbitraire que les porteurs de charbons, les fiacres, etc. mettent au prix de leurs courses. Elle invite le conseil à prendre des mesures pour taxer d'une manière utile à tous les citoyens, les courses des fiacres et autres en ayant néanmoins égard à la cherté des denrées de toute espèce qui leur sont

de prétexte. J'ai vu, ajoute l'orateur, l'un des jours passés, un fiacre exiger 21 ff. pour une petite course, et un autre, 33 ff. C'est un monopole affreux qu'il est on ne peut plus urgent de réprimer.

§ Manuel l'ex-député est entré à l'Abbaye comme suspect, de l'ordre du comité de sûreté générale.

§ Une lettre de Mézières, en date du 16 de ce mois, porte que les quatre départemens voisins sont en réquisition; tous les hommes sans enfans, mariés ou garçons, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 50, doivent marcher. Le rendez-vous est Avesnes; c'est de-là que se fera l'irruption qui doit chasser les armées ennemies du territoire de la liberté.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

(Présidence de Hérald Séchelles.)

Addition à la séance d'hier.

Duroy, représentant du peuple à Cherbourg, est cité par Custines. Un décret l'autorise à venir.

La convention lève le décret d'arrestation de Loménie Brienne, archevêque de Sens, sur le fondement que la signature apposée à un arrêté de 8 millions, n'est pas de lui.

Cambon annonce un projet relatif aux pensions, la France en paye pour 140 millions par an.

On décrète qu'il sera accordé une indemnité qui ne pourra excéder 80 ff aux citoyens qui se chargeroient d'enfans abandonnés.

Séance du Mardi 20 Août.

Une députation des députés des assemblées primaires est venu demander :

1°. La taxe du pain à trois sols dans toute l'étendue de la République.

2°. La vente de tous les biens des émigrés par arpens.

3°. L'établissement d'une fabrique d'armes dans chaque canton de la République.

4°. L'expulsion des modérés des administrations publiques, et leur remplacement par des hommes qui aient au moins 50 ans.

Un autre demande l'expulsion de tous les nobles.

On décrète qu'il sera frappé une médaille pour perpétuer le souvenir de la fête de la réunion et de l'acceptation de la constitution.

Une lettre apprend que le siège de Lyon continue. Les Lyonnais parlementent; mais s'ils persistent à ne se pas rendre, on les forcera. Ils manifestent des sentimens royalistes.

Les rebelles de Marseille ont été repoussés par 500 Allobroges.

Emin Barrère au nom du comité du salut public fait le rapport sur les moyens d'organiser le mouvement général qui doit être imprimé à la république.

D'abord le comité met en réquisition tout ce qui est nécessaire à un grand armement, les subsistances, les matières métalliques, les ouvriers. Ensuite il indique 16 points de réunion : Soissons, Châlons, Nancy, Colmar, Besançon, Mâcon, Grenoble, Avignon, Narbonne, Toulouse, Castres de Tarn, Angoulême, Tours, Saint-Malo, Coutances, Orleans. Les commissaires régulateurs se rendront dans chacun de ces endroits avec les généraux, les commissaires des guerres pour concerter leur plan. Tout seroit prêt au 10 septembre.

Les femmes sont aussi mises en état de réquisition, et tandis que leurs maris, leurs frères, et leurs pères iront repousser nos ennemis extérieurs et intérieurs, leurs mains prépareront les tentes et habits des soldats. Tous les citoyens en état de porter les armes, sont dès actuellement en état de réquisition.

Chabot, avant tout, vouloit qu'on déportât tous les gens suspects, les nobles, les aristocrates; Talien qu'on les renfermât. Gaston et Danton ont combattu ce plan du comité. Ils ont trouvé qu'ardent de patriotisme, il n'étoit pas mûri par la réflexion.

Il est renvoyé au comité.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3, le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois, et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sous.